



Programme Européen FEDER 2021-2027 Île de La Réunion



FICHE ACTION 1.1.9

Renforcer l'effort de RDI par le recrutement de jeunes diplômés

Direction FEDER	Recherche Innovation
Priorité	1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
Objectif Stratégique	1 : Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
Objectif Spécifique	1-1 : Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
Domaine d'intervention	028. Transfert de technologies et coopération entre les entreprises, les centres de recherche et le secteur de l'enseignement supérieur
Intitulé de la fiche action	Renforcer l'effort de RDI par le recrutement de jeunes diplômés
Date d'approbation des critères de sélection	07 avril 2023
Date de validation Commission Permanente	129 septembre 2025
N° de version	V5

POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

1. CONTEXTE

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 dénommée S5 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommée S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion, d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire et d'augmenter la reconnaissance internationale par une participation accrue au programme Horizon Europe, mesurée par la contribution obtenue par le territoire et enfin d'augmenter le nombre de solutions innovantes d'origine réunionnaise exploitées à l'international.

2. OBJECTIFS DE LA FICHE ACTION

Cette action a pour objectif, dans les domaines prioritaires de la S3, de favoriser le recrutement de scientifiques de haut niveau (doctorat) en entreprises ou en organismes de recherche publics afin de permettre un accroissement quantitatif et qualitatif de la R&I sur le territoire, une meilleure inscription de l'écosystème réunionnais dans les réseaux d'innovation et une amélioration de l'attractivité du territoire dans ces domaines.

Elle permettra par conséquent de :

- Renforcer une culture de l'innovation et du transfert scientifique et technologique dans les entreprises ;
- Renforcer les échanges et les interactions entre la recherche publique et les entreprises privées ;
- Développer des partenariats public – privé dans des secteurs stratégiques.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE :

Afin de contribuer au développement de l'écosystème de R&I local, les projets devront :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (titulaires d'un doctorat), dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3 dénommée S5 afin de structurer des services R&D « endogènes » dans les entreprises locales, ou dans les organismes de recherche publics ;
- Favoriser l'innovation et la diffusion de connaissances dans les entreprises par le rapprochement de la recherche publique et du monde économique ;
- Accompagner l'orientation vers la Stratégie de Spécialisation Intelligente des organismes de recherche;
- Augmenter le nombre de créations d'entreprises (spin off, start up.), par la valorisation économique des projets de recherche suivis par les post-doctorants ;
- Favoriser le développement d'activités de R&D et Innovation avec les pays membres de l'UE et tiers.

Le projet contribuera au développement d'un projet en Recherche, Développement et Innovation (RDI) existant ou nouveau, cohérent avec les attentes du monde économique, les principes et priorités de la Stratégie de Spécialisation Intelligente du territoire.

Selon les projets de R&D, l'activité du jeune diplômé pourra couvrir des missions variées : expertises, veille technologique, veille scientifique ou réglementaire, état de l'art, formation, études de faisabilité, conseil en management, études diverses... Elle pourra être avec ou sans rapport direct avec les sujets explorés durant son cursus universitaire et renvoyer par exemple à la valorisation d'une compétence ou d'une expertise individuelle.

La mission du jeune diplômé se déroulera prioritairement au sein d'une entreprise (obligatoirement en collaboration avec un organisme de recherche public), mais pourra également se dérouler au sein d'un organisme ou établissement public de recherche public, ou d'une structure chargée de mission d'intérêt général, dans le champ de la RDI à la Réunion, en collaboration avec un organisme de recherche extérieur à La Réunion.

Cas 1 : la mission se déroule au sein d'une entreprise, association ou organisme de recherche privé

Pour sa mission, le jeune docteur pourra s'appuyer sur les ressources d'un laboratoire local, d'un laboratoire européen ou international si les ressources ne sont pas disponibles localement. Dans le cadre de la collaboration prévue avec le laboratoire de recherche partenaire, le temps passé en laboratoire ne devra pas excéder 30 %. Afin d'encourager la pérennisation du poste au sein de la structure, la présentation d'un CDI sera favorisée.

Cas 2 : la mission se déroule au sein d'un organisme de recherche public, d'un EPL, d'une chambre consulaire :

Les organismes de recherche et les établissements publics représentés à La Réunion doivent pouvoir participer activement à l'insertion professionnelle des docteurs ayant effectué une partie de leur parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion et n'ayant encore jamais signé de CDI. Or, les recrutements réalisés par ces organismes publics sont le plus souvent encadrés par des concours nationaux, ces derniers ne pouvant s'engager de façon définitive sur l'insertion du docteur au sein de leur structure à la signature du contrat.

Afin d'augmenter les chances d'insertion professionnelle du docteur, le présent dispositif propose de financer les organismes de recherche et les établissements publics qui s'engageront à valoriser et renforcer l'ensemble des compétences des jeunes docteurs leur permettant une insertion professionnelle rapide. En outre, l'organisme concerné devra avoir, dans le cadre du projet sur lequel est recruté la personne, un partenariat avec un organisme de recherche extérieur à La Réunion. Enfin, une formation à l'entrepreneuriat et l'innovation (notamment Propriété Intellectuelle...) devra être délivrée au cours de la mission du post-doctorant. Cet accompagnement personnalisé donnera lieu à un rapport d'activité spécifique (rapport d'insertion professionnelle postdoctoral) cosigné par l'ensemble des parties (le jeune docteur et la structure d'accueil) qui précisera les nouvelles compétences professionnelles acquises en dehors du champ scientifique initial du jeune docteur.

4. BENEFICIAIRES :

- Entreprises privées, associations ou organismes de recherche privés.
- Organismes de recherche publics, EPL, chambres consulaires.

5. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

Toute l'île

6. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction : dépenses de personnel (nom, fonction, taux de rémunération, fiche de poste).

Dépenses non éligibles :

- Toute autre dépense est exclue

7. INDICATEUR SPECIFIQUE DE REALISATION :

			Indicateur	Unité de mesure	2024	2029
P01	RSO1.1	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	133	420
P01	RSO1.1	RCO02	Entreprises soutenues au moyen de subventions	Entreprises	133	420

Indicateurs de résultat :

			Indicateur	Unité de mesure	Valeur référence	Année référence	2029
P01	RSO1.1	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public (dont subventions, instruments financiers)	Euros	0	2021	5 400 000 €

8. CRITERES DE SELECTION DES FICHES ACTIONS

(Conformément à l'art 73 du Règ. Général)

Critères de sélection transversaux :

Les projets soutenus devront contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union Européenne et ceux du programme FEDER FSE+ 21-27 de la Réunion.

A ce titre :

- Les porteurs de projets soutenus devront s'engager à respecter la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.
- Les opérations sélectionnées devront contribuer à l'égalité, à l'inclusion et à la non-discrimination des publics concernés.
- Les opérations soutenues devront systématiquement garantir l'accessibilité, sans discrimination, des locaux aux publics concernés
- Les projets sélectionnés devront contribuer à la transition vers une économie neutre pour le climat dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe. L'analyse DNSH du programme a au titre de ce type d'action et des méthodologies nationale et communautaire conclu a un impact globalement neutre au regard des 6 critères analysés.
- Les projets soutenus devront majoritairement contribuer à l'atteinte du cadre de performance du programme, de ses valeurs cibles de réalisation et de résultat.
- Les projets soutenus devront être compatibles avec la réglementation des aides d'état.
- Les opérations seront sélectionnées en cohérence avec les lignes de partage du programme afin d'assurer une efficacité, une utilisation optimale et de sécuriser l'usage des fonds communautaires sur le territoire réunionnais ;
- Les porteurs de projet soutenus devront disposer de la capacité technique et financière nécessaire pour mener à bien les opérations sélectionnées
- Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3 dénommée S5) de La Réunion.

Critères de sélection spécifiques :

- Les demandeurs ayant déjà menés à bien des opérations de même envergure seront privilégiés ;
- Les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3 dénommée S5) de La Réunion ;
- Les opérations sélectionnées devront se faire en partenariat entre un porteur privé et un organisme de recherche public ou entre un organisme de recherche public local et un organisme de recherche extérieur ;
- Sera avantagée, la personne recrutée ayant effectuée une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion ;
- La personne recrutée ne devra avoir aucun lien de parenté avec le gérant de l'entreprise et/ou le responsable de l'organisme de recherche – laboratoire de recherche employeur ;
- La personne recrutée ayant des compétences ou ayant des activités en lien avec la nature du projet sera avantagée ;
- Seront favorisés les organismes privés proposant un recrutement en CDI du post-doctorant.

Mode de sélection des opérations :

Appel à manifestation d'intérêt régulier, basé sur une grille de notation (cf exemple Annexe 1).
Seuls les projets dont la note est supérieure ou égale à 12/20 au terme de l'instruction seront retenus.

9. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER ET OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR :

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention devra être conforme à la liste des pièces du manuel de gestion 2021-2027 et devra comprendre :

- la lettre de demande et d'engagement du porteur confirmant la réalisation de l'opération dans les délais indiqués et de non-sollicitation d'autres financements publics sur l'opération que ceux figurant au plan de financement transmis ;
- le formulaire de demande type ;
- le projet confié au post-doctorant et cosigné par l'entreprise et le laboratoire d'accueil précisant les dimensions scientifiques et/ou technologiques ;
- la convention ou le projet de convention entre l'entreprise et le laboratoire ou entre les laboratoires partenaires ou la lettre d'engagement (ou d'accueil) de l'entreprise ainsi que le projet de contrat de travail ou la lettre d'engagement du laboratoire d'accueil précisant :
 - o les capacités d'encadrement scientifique et/ou technologique ;
 - o les capacités de mise à disposition des matériels nécessaires à l'action ;
 - o les modalités éventuelles de gestion de la propriété intellectuelle relative aux retombées du projet.
- le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier prévisionnel ;
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse visés supra ;
- toutes les pièces justificatives citées dans la grille de notation.
- tout document permettant d'apprécier la qualité du projet notamment au regard des critères de sélection et d'analyse mentionnés dans la présente fiche ;

10. MODALITE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION :

Type de sélection	Fil de l'eau	AMI	Appel à projet
(case à cocher)		X	

La sélection des opérations repose sur 2 volets

- 1) La vérification de l'éligibilité de la demande

L'analyse de l'éligibilité de la demande intègre deux volets :

- a) Eligibilité administrative :
 - Statut du demandeur conforme à la fiche action
 - Complétude du dossier de demande
 - Opérations présentant une durée de réalisation compatible avec le calendrier de mise en œuvre du PO 2021-2027.
 - b) Cohérence stratégique : Respect des critères transversaux du programme et réglementaires définis supra
- 2) L'évaluation de la demande

L'évaluation de la demande et l'éligibilité du dossier seront déterminées sur la base de la grille en annexe.

11. SPECIFICITES DE LA FICHE ACTION

Néant

12. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES :

Régime d'aide : Régime cadre exempté de notification N°SA.111723 relatif aux aides à la recherche au développement et à l'innovation (RDI) 2024-2026 et modifications ultérieures le cas échéant	X	Oui
Préfinancement par le cofinanceur public :	X	Non

- Taux de subvention au bénéficiaire :

Pour les entreprises¹ privées, organismes de recherche privés ou associations ayant une activité économique :

	Petites entreprises*	Entreprises moyennes*	Grandes entreprises*
Recherche industrielle	70 %	60 %	50 %
Recherche industrielle – collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	80 %	75 %	65 %
Développement expérimental	45 %	35 %	25 %
Développement expérimental – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	60 %	50 %	40 %

*Les taux indiqués sont des taux de subvention publique maximum

Pour les organismes de recherche public et associations ne réalisant pas d'activités économiques (au sens de l'annexe V du régime cadre N°SA.111723) : 68 % de FEDER et 80 % de subvention publique

¹ Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique (annexe III du régime cadre N°SA.58995)

- Plafond éventuel des subventions publiques : 125 000,00 € par post-doctorant pour une durée maximale de 24 mois.
- Plan de financement de l'action :

Dépenses publiques	FEDER	CPN (Région)	Bénéficiaire
100 %	85 %	15 %	--

13. INFORMATIONS PRATIQUES :

Lieu de dépôt des dossiers : par voie dématérialisée (portail régional des fonds européens FEDER – FSE +)

Où se renseigner ?

Direction FEDER Recherche Innovation
Centre d’Affaires CADJEE – Bâtiment B 4^{ème} étage
Tél : 02.62.48.71.46 ou 02.62.30.87.48

Site Internet : www.regionreunion.com

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE GRILLE DE NOTATION POUR LES APPELS A MANIFESTATION D'INTERET

Principes de sélection		Notation	Pièce justificative requise
Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?	Oui : 10 Non : 0*	Les délibérations de l'organe délibérant présentant : 1. Le budget de l'année N 2. Le plan de financement de l'opération
	Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?	Oui : 10 Non : 0	Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans. Planning prévisionnel et calendrier exécutif.
Cohérence avec la S3	Afin d'inscrire l'île de la Réunion sur la voie de l'économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive, les opérations sélectionnées devront être cohérentes avec les 4 priorités transversales et 9 thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de La Réunion	Oui : 20 Non : 0*	Avis de l'agence régionale de l'innovation
Evaluation du projet	Convention de partenariat ou contrat portant sur le projet entre : Un porteur privé et un organisme de recherche public local ou un organisme de recherche public local et un organisme de recherche extérieur	Oui : 15 Non : 0*	Exemplaire de la convention ou du contrat (le cas échéant au stade de projet ou lettre d'accueil pour l'instruction)
	Docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion	Oui : 15 Non : 0	Curriculum vitae
	Lien de parenté avec le gérant de l'entreprise et/ou responsable de l'organisme de recherche -laboratoire de recherche	Oui : 0 * Non : 10	Attestation
	Le contrat de travail proposé est un CDI	Oui : 10 Non : 0	Contrat de travail ou projet de contrat

	Docteur ayant déjà des compétences ou ayant eu des activités en lien avec la nature du projet	Oui : 10 Non : 0	Curriculum vitae
--	---	---------------------	------------------

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.